

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX, le VENDREDI 23 SEPTEMBRE, à 16 h 10, le conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en CINQUIÈME SÉANCE ANNUELLE, dans la salle du conseil municipal, sur convocation légale de la maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales (séance clôturée à 19 h 44).

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME (arrivée à 16 h 31 au rapport n° 22/5-001), Jean-Pierre MARCHAU, Julie PONTALBA, Gérard FRANÇOISE, Monique ORPHÉ, Ibrahim DINDAR, Dominique TURPIN, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE, Marylise ISIDORE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN (arrivée avant examen des rapports à 16 h 17), Geneviève BOMMALAIS, Virgile KICHENIN (arrivé avant examen des rapports à 16 h 22), Karel MAGAMOOTOO, David BELDA, Fernande ANILHA, Christelle HASSEN, Jacqueline PAYET, Joëlle RAHARINOSY, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Jean-Alexandre POLEYA, Gérard CHEUNG LUNG, Christèle BEAUMIER, Alexandra CLAIN, Raihanah VALY, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND (arrivée avant examen des rapports à 16 h 18), Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM, Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY, Noela MÉDÉA MADEN, Vincent BÈGUE

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Brigitte ADAME	jusqu'à son arrivée à 16 h 31 au rapport n° 22/5-001	par Gérard FRANÇOISE
Marylise ISIDORE	à compter de son départ à 17 h 35 au rapport n° 22/5-017	par Fernande ANILHA
Éric DELORME		par Gilbert ANNETTE
Philippe NAILLET		par Jean-François HOAREAU
Érick FONTAINE	pour toute la durée de la séance	par Ibrahim DINDAR
Guillaume KICHENAMA		par Marie-Anick ANDAMAYE
Arnaud HUGUET	jusqu'au départ de son mandataire à 19 h 38 au rapport n° 61	par Jacques LOWINSKY
Benjamin THOMAS		par Christelle HASSEN
Aurélie MÉDÉA		par Jean-Max BOYER
Jean-Pierre HAGGAI	pour toute la durée de la séance	par Vincent BÈGUE
Michel LAGOURGUE		par Noela MÉDÉA MADEN

DÉSIGNATION DE LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, procédé à la nomination de la secrétaire de séance prise dans le sein du conseil municipal. Audrey BÉLIM a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (38 présents sur 55), ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part aux délibérations portant sur les rapports dont la liste suit.

Élus intéressés	en qualité de	au titre de (la/ du/ l')	rapport n° (thématique)
- Brigitte ADAME	présidente	MDEN de la Réunion	22/5-017
- Jean-Max BOYER	employé		
(*) <i>Aurélie MÉDÉA</i> (mandataire : Jean-Max BOYER)	partenaire	CAP Prévention PÉI	22/5-030 (prévention)
- Geneviève BOMMALAIS	lien de parenté	ASD	(sports)
- Marie-Anick ANDAMAYE	lien de parenté	BCD	(sports)
(*) <i>Arnaud HUGUET</i> (mandataire : Jacques LOWINSKY)	vice-président	OMS de Saint-Denis	(sports)
- David BELDA	délégué / Ville	SÉDRÉ	22/5-034
- Jean-François HOAREAU	délégués / CINOR	ÉPFR	22/5-035
- Julie PONTALBA			
- Gilbert ANNETTE			
(*) <i>Benjamin THOMAS</i> (mandataire : Christelle HASSEN)			
(*) <i>Arnaud HUGUET</i> (mandataire : Jacques LOWINSKY)	vice-président	OMS de Saint-Denis	22/5-061
- Jacques LOWINSKY	adjoint règlementaire	protection fonctionnelle	22/5-066
MDEN de la Réunion	Maison de l'emploi du Nord de la Réunion	CAP	Club Animation Prévention
Prévention PÉI	Prévention par des Pratiques éducatives informelles	ASD	Archers de Saint-Denis
OMS de Saint-Denis	Office municipal de Sports de Saint-Denis	SÉDRÉ	Société d'Équipement du Département de la Réunion
CINOR	Communauté intercommunale du Nord de la Réunion	ÉPFR	Établissement public foncier de la Réunion
(*)	élus absents / représentés		

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

Alexandra CLAIN	arrivée à 16 h 17	
Julie LALLEMAND	arrivée à 16 h 18	
Virgile KICHENIN	arrivé à 16 h 22	avant examen des rapports
Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY	arrivée à 16 h 26	
Brigitte ADAME	arrivée à 16 h 31	au rapport n° 22/5-001
Marylise ISIDORE	partie à 17 h 35	au rapport n° 22/5-017 en laissant procuration à Fernande ANILHA
Brigitte ADAME (voir élus intéressés : MDEN)	sortie à 17 h 35 revenue à 17 h 39	avant le rapport n° 22/5-017 avant le rapport n° 22/5-018
Jean-Max BOYER (voir élus intéressés : MDEN)	sorti à 17 h 35 revenu à 17 h 44	avant le rapport n° 22/5-017 au rapport n° 22/5-018

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

(suite)

Monique ORPHÉ	sortie à 17 h 46 revenue à 18 h 02	du rapport n° 22/5-018 au rapport n° 22/5-023
Jacques LOWINSKY	sorti à 18 h 01 revenu à 18 h 09	du rapport n° 22/5-018 au rapport n° 22/5-028
Jacques LOWINSKY	sorti à 18 h 20 revenu à 18 h 27	du rapport n° 22/5-029 au rapport n° 22/5-031
Geneviève BOMMALAIS (voir élus intéressés : ASD)	sortie à 18 h 25 revenue à 18 h 25	avant le rapport n° 22/5-030 au rapport n° 22/5-030 (après le vote des lignes concernées)
Marie-Anick ANDAMAYE (voir élus intéressés : BCD)	sortie à 18 h 25 revenue à 18 h 28	avant le rapport n° 22/5-030 au rapport n° 22/5-032
Brigitte ADAME	sortie à 18 h 27 revenue à 18 h 33	du rapport n° 22/5-031 au rapport n° 22/5-033
Audrey BÉLIM	sortie à 18 h 27 revenue à 19 h 11	du rapport n° 22/5-031 au rapport n° 22/5-051
David BELDA (voir élus intéressés : SÉDRÉ)	sorti à 18 h 36 revenu à 18 h 39	avant le rapport n° 22/5-034 après le vote du rapport n° 22/5-034
Jean-François HOAREAU Julie PONTALBA Gilbert ANNETTE (voir élus intéressés : ÉPFR)	sortis à 18 h 39 revenus à 18 h 41	avant le rapport n° 22/5-035 après le vote du rapport n° 22/5-035
Dominique TURPIN	sortie à 18 h 41 revenue à 18 h 45	du rapport n° 22/5-037 au rapport n° 22/5-040
Jacques LOWINSKY (voir élus intéressés : protection fonctionnelle)	parti à 19 h 38	au rapport n° 22/5-061

OBJET **Convention territoriale globale (CTG) avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) de la Réunion**
Politique en faveur des familles dionysiennes
Demande de préfiguration pour le Centre social du Bas de la Rivière

Le présent rapport a pour objet d'autoriser la préfiguration pour le projet du Centre social du Bas de la Rivière.

La Convention territoriale globale (CTG) a été exposée et votée lors du Conseil municipal du 22 décembre 2021. Ce partenariat entre la Caisse d'allocations familiales (CAF) et la Ville de Saint-Denis vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les dionysiens. La CTG couvre les champs, de la petite enfance, de l'enfance/jeunesse, du soutien à la parentalité, de l'animation de la vie sociale, de l'accès aux droits et services, du logement/cadre de vie et de l'insertion sociale et professionnelle.

Elle arrête l'ensemble des actions que les parties investissent conjointement afin d'améliorer l'impact des politiques publiques précitées et aboutir à un projet stratégique global.

Dans ce cadre, il est prévu quatre projets de Centres sociaux sur le territoire dionysien dont deux en 2022 : Bas de la Rivière et Chaudron.

Les projets de Centres sociaux font l'objet d'une procédure spécifique de demande d'agrément. Cet agrément permet d'ouvrir droit aux prestations de service de la CAF « animation globale et coordination » et « d'animation collective familles ». Le lancement de la phase de préfiguration est une phase d'amorçage essentielle du projet social d'une durée d'un an. Un diagnostic du territoire d'implantation doit être mis en œuvre afin de mobiliser les différents acteurs et de définir le projet de développement social local. Cette préfiguration débutera le 1^{er} janvier 2023 et prendra fin le 31 décembre 2023. Ce qui suppose le recrutement d'un chargé de mission préfiguration - poste de coordination du projet cofinancé par la CAF à hauteur maximale de 40 000 euros – qui sera le garant de l'animation de toutes les étapes d'élaboration.

Projet de préfiguration du Centre social du Bas de la Rivière

Le quartier du Bas de la Rivière, quartier prioritaire de la Politique de la Ville accueille de nombreuses familles, qui connaissent la précarité et l'isolement. Le Pôle Intégration de la Ville, implanté dans ce quartier, mène déjà de nombreuses actions d'accompagnement en faveur du public isolé, mais a aujourd'hui pour cible majoritairement les personnes primo-arrivantes sur le territoire réunionnais.

Aujourd'hui, le Pôle Intégration travaille avec plus de 80 associations et propose un accompagnement complet du public. En faisant évoluer le Pôle Intégration en Centre social, l'objectif est d'utiliser un lieu déjà connu et de continuer à l'accompagner, mais également d'élargir son impact à l'ensemble des habitants du quartier et des alentours concernés par des problématiques sociales notamment.

Le futur Centre social s'appuierait sur les équipements et dispositifs de proximité dont dispose déjà le Pôle intégration, et plus largement sur l'ensemble des partenariats déjà existants. L'opportunité de cette évolution favorisera :

- l'inclusion sociale des personnes,
- le développement des liens sociaux et de la cohésion sociale sur le territoire,
- le développement de la citoyenneté de proximité,
- l'accès aux droits et aux actions pour les familles et les individus les plus en difficulté.

L'opportunité attendue à l'élaboration de ce Centre social serait d'apporter des réponses à ces enjeux de territoire.

Phasage (de la préfiguration à la demande d'agrément)

Juillet 2022	Déclaration d'intention du porteur de projet
Novembre 2022	Validation par la commission d'action sociale de la CAF pour validation de la préfiguration du Bas de la Rivière
Janvier 2023	Lancement de la préfiguration
Janvier - Novembre 2023	Réalisation du diagnostic
Décembre 2023	Présentation du projet de Centre social Demande d'agrément initial de Centre social pour un an

En conséquence, je vous demande :

1° d'approuver la préfiguration du projet de Centre social du Bas de la Rivière ;

2° de m'autoriser ou mon (ma) représentant(e) à signer tous les actes y afférents et à solliciter la subvention liée à la préfiguration.

OBJET **Convention territoriale globale (CTG) avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) de la Réunion**
Politique en faveur des familles dionysiennes
Demande de préfiguration pour le Centre social du Bas de la Rivière

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N° 22/5-016 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Madame Marylise ISIDORE - 14ème adjointe au nom des commissions « Ville Citoyenne » et « Ville Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Approuve la préfiguration du projet de Centre social du Bas de la Rivière.

ARTICLE 2

Autorise la maire ou son (sa) représentant(e) à signer tous les actes y afférents et à solliciter la subvention liée à la préfiguration.